

Annexe 1

Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus affectées
par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

Plafond de ressources (source ANAH 2020)

Les montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2020, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2019.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651



Annexe 2

**Dispositif exceptionnel de soutien aux victimes les plus affectées
par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018**

Composition du dossier de demande d'aide exceptionnelle :

- une notice d'information concernant le propriétaire (nom, nom d'usage, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone principal et éventuellement secondaire – portable - ainsi que date, commune, département et pays de naissance) ;
- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;
- une copie du dernier avis d'imposition ;
- une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le logement ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile à la date de début des travaux ou prestations ;
- une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date de début des travaux ou prestations ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- deux devis d'évaluation des prestations et des travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;
- une attestation d'assurance du logement concerné pour 2018,
- le numéro de permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017. À défaut, le propriétaire devra fournir tout élément probant que le bâtiment a été achevé depuis plus de dix ans à la date du 31 décembre 2017. (par exemple : avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière, acte authentique dans le cas d'une mutation, etc) ;
- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.
- la liste des autres aides publiques sollicitées

Cabinet du préfet
Direction des Sécurités
Bureau de la Prévention des Risques

NOTICE D'INFORMATION

L'aide ne peut être accordée que si le bâtiment concerné par les désordres est occupé **à titre de résidence principale** par le ou les propriétaires à la date de début des travaux

Nom du propriétaire :

Nom d'usage du propriétaire :

Prénoms du propriétaire :

Date de naissance :

Lieu de naissance (commune, département et pays) :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Date de début d'occupation du logement :



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Cabinet du préfet
Direction des Sécurités
Bureau de la Prévention des Risques

FICHE DE DESCRIPTION DU SINISTRE

Cette fiche devra être accompagnée d'un dossier photos concernant les dommages

Adresse du bâtiment endommagé :

Description des dommages :